

A propos du travail dominical : "Que l'autorité se borne à être juste" !

Author : L. Hansen-Love

Categories : [Politique](#)

Date : 29 septembre 2013

La loi en France comme dans d'autres pays européens (Allemagne i.e.) règlemente ou interdit le travail dominical.

Mais, avec la crise, les dérogations et les assouplissements se sont généralisés en Europe, y compris en Allemagne^[1]. En France, la loi en vigueur date de 1906^[2] ! Ne peut-on envisager de la remanier ?

Pour toutes sortes de raisons. Car le monde a un peu changé depuis 1906 ...

- Le dimanche n'est plus le « Jour du Seigneur », mais plutôt celui des loisirs. Or la consommation ou le bricolage en font partie (voire la ruée vers les brocantes par exemple).
- L'explosion du commerce en ligne impose une concurrence d'un type inédit !
- Le tourisme en France est une source importante de revenus pour la nation, or la concurrence de Londres, entre autres, ne peut être ignorée.

Plus fondamentalement, la question est celle-ci : appartient-il à la loi de décider à la place de l'individu des conditions de possibilité de son bonheur ou de son épanouissement ?

Quelques arguments entendus :

« **Le dimanche doit être consacré à la vie de famille** » : et pour ceux qui n'ont pas de famille ? Les célibataires, les vieux, les veufs ...

« **Nous consommons trop, il ne faut pas pousser davantage les gens à consommer** » : certes, c'est aussi mon avis, mais appartient-il à l'Etat d'en décider à ma place ?

« **L'ouverture des commerces amènera les employés à travailler malgré eux, par besoin d'argent** » : soit, mais les gens ne sont-ils pas assez grands pour savoir s'ils veulent gagner plus d'argent ou non ? La loi et les syndicats ont-elles pour vocation d'interdire aux individus de faire ce qui leur plaît, en l'occurrence travailler pour arrondir leurs fins de mois ou bien s'acheter un sac Vuitton le dimanche ? De toute façon, ce que l'on ne peut empêcher (la consommation superflue ?), on ne doit pas l'interdire !

« **Tout travailleur a le droit de se reposer 24h de suite** » : soit, mais pourquoi le dimanche ? Et pourquoi certaines professions font-elles exception ? Les infirmières, les *baby sitter*, les profs, les taxis, les serveurs, etc... mais pas les employés de Séphora ? Et pourquoi ne pas travailler le soir ou la nuit si cela me convient ?

« **On peut toujours différer un achat** » (Sylvia Pinel, Ministre de l'Artisanat) : certes, mais de quoi je me mêle !

En guise de conclusion :

Les lois ne sont pas intangibles. Le monde bouge.

Mais surtout : laissez moi décider si je veux travailler ou pas, et consommer ou pas, et à quel moment de la semaine :

« *Que l'Autorité se borne à être juste, nous nous chargerons d'être heureux* » (Benjamin Constant)

[1]

<http://www.lefigaro.fr/politique/2009/07/02/01002-20090702ARTFIG00004-travail-du-dimanche-des-pratiques-differentes-selon-les-pays-et-les-traditions-.php>

[2] <http://www.linternaute.com/actualite/dossier/07/travailler-le-dimanche/2-que-dit-la-loi.shtml>